

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1884.

GRANDE NATURALISATION.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. WILLEQUET.

Demande du sieur François SILLYÉ.

MESSIEURS,

Le sieur Sillyé, actuellement négociant, à Bruxelles, est né en Hongrie, à Grand-Wardein, le 24 décembre 1821. Il est arrivé en Belgique en 1853 et n'a cessé de résider dans notre pays depuis cette époque. Il s'y est acquis, par son activité et son honorabilité, l'estime générale. Il s'est marié en Belgique successivement avec deux Belges et il a trois enfants nés à Bruxelles. Il a participé à la création d'établissements industriels importants dans notre pays.

Le pétitionnaire déclare ne pas avoir été assujetti au service militaire ni en Hongrie ni en Belgique.

Il s'est engagé formellement à acquitter éventuellement le droit imposé par la loi du 7 août 1881 sur les naturalisations.

Par arrêté royal du 21 juillet 1870, le sieur Sillyé avait été autorisé à établir son domicile en Belgique.

Nous estimons qu'il y a lieu de prendre sa demande de grande naturalisation en considération.

Le Rapporteur,
E. WILLEQUET.

Le Président,
E. VANDAM.
